

ORIGINAL

/MDD/241084
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

DELEGATION DE LA DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIVISION DU PERSONNEL

DECRET N° 65/414 du 30/03/1985
/MAEC-SG/DAAF/
DDGTFP/DP portant inscription au
tableau d'avancement au titre de
l'année 1984 de certains fonc-
tionnaires des Cadres de la Caté-
gorie A hiérarchie I du personnel
diplomatique et consulaire en tête
BOUYABI André Georges .-

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

D.F.P.

(/u la Constitution du 8 juillet 1979 ;
(/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23/09/1984 portant mo-
dification de certaines dispositions de la Constitution du
8 juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3 février 1962 portant Statut Gé-
néral des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2067/FP du 21 juin 1958 fixant le règle-
ment sur le solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 61-143/FP du 27 juin 1961 portant
statut Commun des Cadres du personnel diplomatique et consu-
laire ;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9 mai 1962 fixant le ré-
gime de rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5 juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des Cadres créés par la loi n°
15/62 du 3 février 1962 portant Statut Général des fonction-
naires ;

D.G.B.

(/u le décret n° 62-198/FP du 5 juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des
Cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 65-170/FP du 25 juin 1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5
juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonc-
tionnaires de la République populaire du Congo ;
(/u le décret n° 60/630 du 27 décembre 1980 portant
déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 64/656 du 6 août 1984 portant nomina-
tion du Premier ministre ;
(/u le décret n° 64/656 du 13 août 1984 portant nomina-
tion des membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 64/650 du 20 août 1984 portant organi-
sation des interims des membres du Gouvernement ;
(/u les Procès-Verbaux de la Commission Administrative
Périodique d'avancement réunie à Brazzaville le 15/6/1984 ;

D.C.F. A

(/ E C R E T E :

.../...

Article 1er .- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1984, les fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I du personnel diplomatique et consulaire dont les noms et prénoms suivent :

I CONSEILLERS DES AFFAIRES ETRANGERES

Pour le 1er échelon à 2 ans

Mr.- MOUYADI André Georges en service au "Méridien"

Pour le 4è échelon à 2 ans

MM.- BAKABA Adrien Miniaffaires Etrangères et Coopération
 - BOUNKOULOU Benjamin Ambaco Brazza Addis-Abéba
 - GANGA Jean Claude Ambaco Brazza Pékin

II SECRETAIRES DES AFFAIRES ETRANGERES

Pour le 2è échelon à 30 mois

MM.- LECKO Jean Claude En stage (France)
 - KISSILA Solange Miniaffaires Etrangères et Coopération
 - NDZAOU Leonie Ambaco Brazza Bangui
 - AKANI Just Alphonse Miniaffaires Etrangères et Coopération
 - GAKEGNE Eric Miniaffaires Etrangères et Coopération
 - NGAMOKOUBA Xavier ... Miniaffaires Etrangères et Coopération

Pour le 3è échelon à 2 ans

MM.- EBOUA Dominique Miniaffaire Etrangères et Coop.
 - MOUHOUANOU Dominique ... Miniaffaires Etrangères et Coop.
 - NKOUNKOU Désiré Miniaffaires Etrangères et Coop.
 - MOYASCKO Guy Anatole ... Présidence de la République
 - ONKA-MIERE François Comité Central U.J.S.C.

Pour le 4è échelon à 2 ans

MM.- NKOUNKOU David Présidence de la République
 - MAHOUNGOU Louis Ambaco Brazza Addis-Abéba
 - NSINGOULOLO Wilson Miniaffaires Etrangères et Coop.

Pour le 5è échelon à 2 ans

- TSIKABAKA Lupéy Franck Gaston .. Ambaco Brazza Berlin

Pour le 6è échelon à 2 ans

Mr.- NGANGA-MUNGWA Alphonse..... Miniaffaires Etr. et Coop.

à 30 mois

Mr.- ICKONGA-LA-AGNAGNA Camille .. Miniaffaires Etrangères et Coop.

Pour le 7è échelon à 2 ans

Mr.- MOUNZIKA-NTSIKA André Juste Air Afrique

Pour le 8è échelon à 2 ans

Mr.- ADOUKI Martin Ambaco Brazza Bruxelles

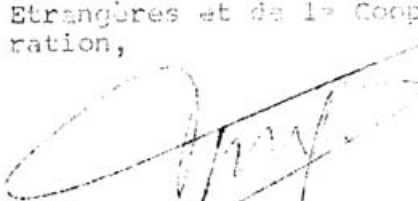
.../...

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

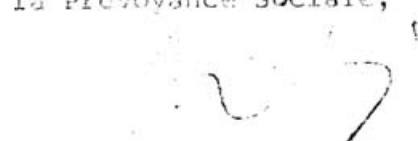
Brazzaville, le 30 MARS 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération,


Antoine NDINGA-OKA.-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSICOM.-


Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et
du Budget,


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
SGAEC/DAAF 3
DGTFP/DFP 3
DGB ... (solde) 2
DCF 1
AMBACO ADDIS-ABEBA 2
 "- PEKIN" 2
 "- BANGUE 2
PR 2
UJSC 2

AMBACO BERLIN 2
AIR AFRIQUE 2
INTERESSE S 25
DOSSIERS 25
BOG/DR.D 2